



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **25 juin 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-cinq** du mois de **juin** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 19 juin 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Patrick BONDEUX**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric - M. Patrick PONSONNAILLE – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Christine GUIBLIN - M. Raymond VANDARD - Mme Marie-Christine COUSIN – M. MURAT Sébastien – Mme Béatrice LAMOUREUX - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Pascal KNOPP - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET

Membres excusés : M. CASTILLE Eric - M. CHAUVEAU Benoit - Mme Anne-Marie COQUERY - M. Anthony GUIMARD - Mme Caroline FREGEAL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Sylvain COINTAT

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Eric DAGONNEAU en remplacement de M. Thierry BEAUVAIS

Membres ayant donné pouvoir : M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Xavier COLONEL à M. Yannis BONNET
M. Denis REBY à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Isabelle DENIS à Mme Frédérique FOURNO
Mme Agathe PERNOLLET à M. Sébastien MURAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Eric DELLAMAGGIORE à Mme Béatrice LAMOUREUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme TIXIER-MAUDRY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Exercice 2026 - Décision modificative n° 1

Cette décision modificative porte sur le budget **Général**, le budget **Assainissement Collectif**, le Budget **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, le Budget **Mobilité**, le budget **Prévention Collecte et Traitement des Déchets**, le budget **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**

BUDGET GÉNÉRAL

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

▪ **Inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

En recettes :

- Régulariser les inscriptions pour la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2025 suite au pointage du Compte Financier Unique 'CFU' (+ 7 736,00 €),
- Augmenter les crédits budgétaires pour la DGF - Dotation intercommunalité (+ 25 250,00 €) et la Dotation de compensation (+ 2 198,00 €),
- Ajuster les inscriptions budgétaires pour la fiscalité ménage et des entreprises (+ 148 490,00 €), la fraction de TVA pour la TH et CVAE (+ 32 750,00 €) et les compensations de CFE, TH, THRS (- 4 948,00 €) suite à la notification de l'état 1259 de 2026.

En dépenses :

- Transférer des crédits entre imputation comptable pour le service Éducation à l'environnement (1 000,00 €),
- Prévoir des inscriptions pour les animations de la journée du Paris Nice (5 825,00 €),
- Constater deux nouvelles cotisations pour adhérer à Aqua 58 (100,00 €) et à Graine Centre Val de Loire (55,00 €)
- Compléter les inscriptions pour un besoin de MNS et de BNSSA à la Piscine de Donzy (+ 9 530, 00 €),
- Inscrire une subvention exceptionnelle pour le Centre Social de Donzy pour la grande journée sur la parentalité réalisée le 25 avril 2026 (2 000,00 €)
- Compléter les inscriptions pour le carburant (+ 23 500,00 €).

En dépenses et recettes :

- Compléter les crédits pour le produit de la taxe de séjour et le reversement à l'EPIC - Office de Tourisme Bourgogne Cœur de Loire (20 000,00 €).
- Ajuster les crédits budgétaires pour le carburant du service environnement (53 390,00 €).

▪ **Inscriptions budgétaires en Investissement :**

En dépenses et recettes :

- Transférer des crédits budgétaires du chapitre 23_Immobilisations en cours au chapitre 041_Opérations patrimoniales pour la récupération des avances forfaitaire versées pour la construction de la crèche et la réhabilitation de la Tour de Pouilly Fumé,

En dépenses :

- Régulariser les inscriptions pour le remboursement du capital de la dette (- 25 000,00 €),
- Transférer des crédits entre imputation comptable pour l'autorisation de programme de la construction de la crèche (Chapitre 21 : + 75 000 €) et compléter les crédits au compte 2313 suite à la signature des avenants et un coût supplémentaire de la maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la durée des travaux (+ 50 746,30 €).

- Transférer des crédits entre imputation comptable pour l'autorisation de programme du projet foncier abattoir (270 ,00 €).
- Réduire les crédits de paiement pour l'acquisition d'un terrain pour l'Aire d'accueil des gens du voyage (- 28 530,00 €).

En recettes :

- Inscrire des crédits budgétaires pour la reprise des bennes ferrailles (+ 19 000,00 €),
- Régulariser les inscriptions pour le versement du FCTVA pour les dépenses d'investissement réalisées en 2026 suite aux nouvelles modalités de versement (En N+1 au lieu de N) prévu dans la loi des finances de 2026 (- 853 305,00 €),
- Inscrire la subvention DETR pour la réhabilitation de la Tour de Pouilly Fumé (+ 253 001,00 €).

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 170 466,00 €.

Le tableau des APCP est joint à la délibération ainsi que le tableau des cotisations.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À la demande du comptable public, il convient de reprendre l'intégralité des provisions constituées sur ce budget avant sa dissolution au 31/12/2026 :

- Pour risques et charges (3 051,00 €),
- Pour actif circulant (1 215,00 €).

Et, prévoir des inscriptions pour apurer les reliquats de centimes de TVA (10,00 €).

De plus, il est nécessaire de compléter les crédits destinés à l'entretien des stations d'épuration en fonctionnement.

En investissement, il s'agit d'inscrire la réparation de la station d'épuration de Donzy (15 000,00 €).

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 'SPANC'

Il convient de régulariser les inscriptions relatives aux prestations de services d'entretien (-220,00 €) et de prévoir les crédits nécessaires au règlement de la cotisation Ascomade (+220,00 €).

BUDGET MOBILITÉ

Les crédits doivent être ajustés afin d'équiper les minibus d'un kit de fixation pour les usagers en fauteuil roulant (+ 3 900,00 €), tandis que les montants prévus pour le remboursement anticipé du prêt sont réduits (- 3 900,00 €).

BUDGET PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En fonctionnement, cette décision modificative complète :

- Les inscriptions pour l'excédent de fonctionnement (34,27 €),
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 12 615,00 €),
- Les crédits inscrit pour le carburant (+ 53 390,00 €).

En investissement, elle enregistre :

- Des transferts de crédit entre imputation comptable pour les travaux de la Plateforme multi filière (60 000 €),
- Des acquisitions de contenants incitatifs (+12 649,27 €),
- Des crédits en dépenses et recettes pour la restitution des avances versées pour les travaux de la PFM (60 000,00 €).

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 12 649,27 €.

BUDGET GÉMAPI

En fonctionnement, il s'agit de compléter les inscriptions pour des remboursements de subvention (5 050,00 €) : Poste animateur agro-environnemental et Diagnostics agricoles individuels (Actions non réalisées) et d'ajuster les crédits ouverts pour les études (- 5 050,00 €).

En investissement, elle prévoit le transfert de crédit entre opération : Etude étang de Sourde vers Etude continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques de l'aval du Nohain (55 800,00 €).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission optimisation des ressources et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Sandra TIXIER-MAUDRY,
secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 058-200067916-20260625-2026_25_06_09-DE

S²LOW